



COMMUNE DE RHODON

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-huitième jour du mois de décembre deux mil vingt-trois à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de RHODON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur VROMMAN Xavier, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Membres présents : 5

Etaient présents : Madame Christelle BEAUMARD,

Messieurs Marc BOUVET, Paul MENDES, Antoine SERVAES et Xavier VROMMAN

Absents excusés : David DELATTRE procuration à Antoine SERVAES,

Jonathan LAFFRAY procuration à Christelle BEAUMARD

Chilpéric LEFORT procuration à Xavier VROMMAN

Absent non excusé : Cathy LESIEUR

Madame Christelle BEAUMARD a été élue secrétaire

Monsieur le Maire, Xavier VROMMAN ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 11 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération 45/2023

DECISION MODIFICATIVE N°2

Afin de pouvoir mandater les deux dernières factures d'investissement liées aux travaux de sécurisation des axes routiers traversant la commune, une décision modificative au budget doit être prise dont les écritures budgétaires sont les suivantes :

Fonctionnement – dépenses – chapitre 011 - compte 615 221 :	- 16 616.30 euros
Fonctionnement – dépenses – chapitre 011 – compte 615228 :	- 35 648.50 euros
Fonctionnement – dépenses – chapitre 011 – compte 615231 :	- 3 831.20 euros
Fonctionnement – dépenses – chapitres 014 – compte 739211 :	- 4 550 euros
Fonctionnement – dépenses – chapitre 65 – compte 65568 :	- 1 000 euros
Fonctionnement – dépenses – chapitre 023	+ 61 646 euros
Investissement – recettes – chapitre 021	+ 61 646 euros
Investissement – dépenses – chapitre 21 – compte 2152 :	+ 61 646 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,



COMMUNE DE RHODON

décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative au budget telle que présentée ci-dessus,
- **DE CHARGER** le Maire de l'exécution de la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux de la salle des fêtes : prévus en février 2024
- Remerciements de la famille Demay suite à l'envoi d'une gerbe de fleurs
- Distribution des cartes des aînés : Les aînés ont été satisfaits de leur présent.

La séance est levée à 20h00

La secrétaire de séance
Christelle BEAUMARD

Maire
Gérard VROMMAN